



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 30 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 24 janvier 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h25 pouvoir donné à Mme Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

12 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – ANNEE 2017

Vu en commission n°2 le 14 janvier 2019.

Rapport de Mme Marylène HEYE, Adjointe chargée des travaux, du patrimoine immobilier bâti et non bâti.

Suite à la délibération n° 18 C 0726 du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille nous a communiqué le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers de l'exercice 2017.

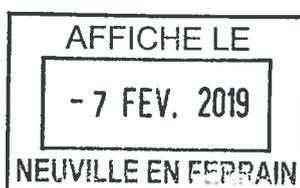
Conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2214-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Je vous propose d'en acter la présentation au Conseil Municipal.

- **Ouï l'exposé de Madame Marylène HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille



collection RAPPORT D'ACTIVITÉ

SYNTHESE RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS



MEL les éditions

► PRÉVENTION DES DÉCHETS

↳ UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS VOTÉ LE 02 DÉCEMBRE 2016

Les lois Grenelle de 2009 et 2010 ont impulsé une politique des déchets très ambitieuse, axée sur la prévention des déchets.

Elles prévoient que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés définissent un Programme Local de Prévention (PLP).

Ce programme représente un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des quantités (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (réduction qualitative).

La prévention concerne les déchets issus des produits en fin de vie et sur les déchets générés au cours du cycle de vie du produit. Elle s'associe aux enjeux de la collecte sélective et de la valorisation des déchets ménagers. Elle permet de limiter l'incinération, l'enfouissement et contribue à la maîtrise des coûts.

C'est en 2013 que la MEL a pris la résolution de s'engager dans cette démarche, en approuvant par délibération le principe de mise en place d'un PLP.

Cette volonté s'inscrit dans le droit-fil d'une stratégie ambitieuse en matière de développement durable qui transparaît au travers des grandes politiques et des compétences de l'institution métropolitaine.

La Direction des Déchets Ménagers est chargée de mettre en place ce PLP et a travaillé, au cours de l'année 2014, à la réalisation du diagnostic du territoire, étape préalable et essentielle à l'élaboration du programme lui-même et outil d'aide à la décision.

Sur la base de ce diagnostic, des premières actions ont été identifiées au cours de l'année 2015.

Au cours de l'année 2016, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLP (CCES), composée d'élus métropolitains ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs, s'est réunie à plusieurs reprises afin de définir les propositions d'actions à mettre en place pour répondre aux objectifs fixés par la MEL : atteindre une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la métropole en cinq années (2017-2021), ce qui représente une diminution d'environ 66 000 tonnes, soit 60 kg par habitant (actuellement, un habitant métropolitain produit plus de 500 kg de déchets par an).

Le 29 juin 2016, la Commission Consultative a adopté à l'unanimité le projet du PLP.

Le 2 décembre 2016, le Conseil Métropolitain l'a également adopté à l'unanimité.

► GISEMENT GLOBAL

L'objectif premier est d'assurer au quotidien la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Métropole pour ses **1 139 929** habitants (source INSEE 2014 applicable pour 2017).

Il s'agit également de mettre en place les équipements de traitement, les moyens et l'organisation des collectes sur son territoire, soit 90 communes, Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, le Maisnil et Radinghem en Weppes ayant fusionnées avec la MEL au 1er janvier 2017

Le gisement global 2017 traité est de **647 891** tonnes (soit -2.6 %), ce qui représente une moyenne journalière de **1775** tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Parmi ces déchets, la MEL collecte et traite les déchets des **6956** administrations et des **26 154** commerçants.

CHIFFRES

2017:	
1 139 929	habitant
647 891	tonnes traitées

► LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

Sont concernés les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et bureaux (emballages, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers pour les ménages). Ils représentent **61 %** du gisement global.

Depuis décembre 2008, tous les habitants de La Métropole trient leurs déchets.

Les **517 067** habitants des secteurs périurbains sont invités à trier de la manière suivante :

1. Déchets « flaconnages » (en verre, plastique ou métal) ;
2. Déchets « fibreux » (papiers, emballages en cartons) ;
3. « Biodéchets » (préparations, restes de repas, fleurs fanées, tontes, petits élagages) ;
4. « Queue de tri » (déchets non recyclables).

Ces 4 fractions sont collectées dans deux bacs cloisonnés. Les véhicules de collecte sont eux-mêmes cloisonnés. Les secteurs périurbains ne sont pas collectés en sacs, uniquement en bacs.

Dans les zones urbaines, soit **616 853** habitants, le tri est ramené à seulement 2 fractions, à savoir :

1. Les déchets recyclables regroupant le flaconnage et le fibreux ;
2. Le reste regroupant les biodéchets et les déchets non recyclables (ordures ménagères résiduelles).

Ces deux fractions sont collectées dans des bacs non compartimentés ou dans des sacs homologués fournis par la MEL.

Depuis le 1er janvier 2017, date de la fusion avec la MEL, les habitants du secteur de l'ancienne Communauté de Communes des Weppes (Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, le Maisnil et Radinghem en Weppes) soit **6009** habitants trient leurs déchets de la manière suivante :

1. Déchets « verre »
2. Déchets recyclables regroupant le « flaconnage hors verre » et le « fibreux »
3. Déchets non recyclables
4. « Biodéchets »

Ces 4 fractions sont collectées dans trois bacs, un bac compartimenté séparant le « verre » des autres « déchets recyclables », un bac regroupant les déchets non recyclables et un bac pour les biodéchets.

Ce secteur n'est pas collecté en sacs, uniquement en bacs.

CHIFFRES

2017:	
déchets recyclables :	100 861 tonne
biodéchets :	28 450 tonne
déchets non recyclables :	264 548 tonne

► LA COLLECTE SELECTIVE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE

Dans certains secteurs et en déchèteries, des colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables sont mises en place.

Ce mode de pré-collecte concerne également les logements collectifs ne disposant pas de locaux propreté suffisamment grands.

772 colonnes aériennes et enterrées sont actuellement en service sur la métropole dont 511 colonnes d'apport volontaire enterrées.

En 2017, plusieurs sites ont été équipés (Marcq en Baroeul-Péri, Wattignies-Terray).

De nouvelles implantations sont programmés pour les prochaines années.

28 064 habitants sont concernés par la collecte sélective en colonnes d'apport volontaire.

CHIFFRES

2017:

recyclables : 3 264 tonne
non recyclables : 5 151 tonne

► LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Les déchets encombrants sont la fraction des déchets ménagers qui, en raison de leur volume ou de leur nature, disposent d'une filière de traitement spécifique et ne peuvent donc pas être pris en charge par la collecte régulière des ordures ménagères (mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, déchets diffus spécifiques, etc).

Les déchèteries de la MEL sont accessibles gratuitement à l'ensemble des usagers particuliers habitant sur le territoire métropolitain dans la limite de 2m³ par jour. Au-delà de ce volume l'accès est payant.

Pour les autres usagers fréquentant les déchèteries tels que les professionnels, les particuliers habitant en dehors du territoire métropolitain, les institutions publiques leur accès est payant dès le premier mètre cube et limité à certain déchet. Les déchets ménagers spéciaux, l'amiante et les DEEE ne sont pas admis pour cette catégorie d'usagers.

La présentation du "Pass'déchèterie" est obligatoire pour certains déchets. Pour se procurer un badge le formulaire de demande est disponible sur le site de la MEL, en déchèterie ou auprès des communes. Sur ce formulaire est joint le règlement d'accès aux déchèteries et la procédure à suivre pour obtenir le badge.

↳ LES DÉCHÈTERIES : NOMBRE ET LOCALISATION

Les habitants sont invités à se rendre prioritairement en déchèterie, ce service leur étant proposé pour prendre en charge les encombrants les plus volumineux.

Depuis 2017 la MEL a étendu ses horaires d'ouverture et fermeture pour accueillir dans une plage horaire la plus large possible les usagers et répartir les flux

Les déchets de type encombrants réceptionnés sont envoyés vers des filières de traitement en vue d'une valorisation ou d'un réemploi. Les usagers sont invités à effectuer un geste de tri de leurs déchets et les déposer dans les bennes et contenants mis à leur disposition.

Les habitants disposent en 2017 de douze déchèteries implantées sur les communes de Fromelles intégrée depuis le 1er janvier 2017 Halluin, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lille (Alsace et Borda), Marquillies, Mons en Baroeul, Quesnoy sur Deûle, Roubaix, Seclin et Tourcoing.

► LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES MOBILES

En 2017, le service des "déchets'tri mobiles" a été poursuivi sur 21 sites du territoire.

La collecte de déchets apportés par les habitants s'est faite au moyen de bennes et camionnettes, avec une fréquence hebdomadaire ou mensuelle selon les sites.

L'accès au service se fait avec le même "pass déchèterie" qu'en déchèterie fixe.

Environ 49 489 habitants ont été accueillis pour un total de 2 197 tonnes collectées.

Les services des "déchets'tri mobiles", points d'apport volontaire de collecte des encombrants et encombrants sur rendez-vous ne sont accessibles qu'aux particuliers.

CHIFFRES

2017:

1 704 328 visites
169 237 tonne

CHIFFRES

2017:

49 489 visites
2 197 tonne

► LA COLLECTE DE DÉCHETS VERTS DANS LES BENNES SAISONNIÈRES

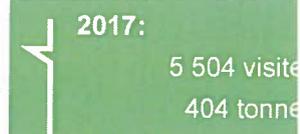
Cette prestation a été mise en place pour capter le gisement de déchets verts des usagers résidant loin des déchèteries .

Des bennes de grande capacité sont mises en place de mars à novembre sur des lieux gardiennés, dont les jours et horaires d'apport sont définis en concertation avec les villes.

En 2017, **23** communes ont bénéficié de cette prestation .

404 tonnes ont ainsi été collectées et valorisées au Centre de Valorisation Organique, pour un nombre total de **5 504** visites.

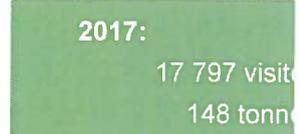
CHIFFRES



► LA COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE PAR CAMIONNETTE

Une camionnette est présente mensuellement sur chacun des **119** points de collecte (**98** points spécifiques ainsi que les **21** points de déchets'tri mobiles) répartis sur l'ensemble du territoire selon un calendrier annuel distribué en porte à porte. Peuvent y être déposés, par le particulier, les produits présentant de manière générale un danger potentiel pour la santé ou l'environnement (irritants, inflammables, corrosifs, produits phytosanitaires, peintures et déchets d'activités de soins à risques infectieux).

CHIFFRES



► LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE SUR RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE

Au 1er janvier 2017 et après plusieurs années de déploiement progressif, la totalité des habitants de la métropole bénéficiait de ce service.

La plateforme téléphonique a comptabilisé **96 061** appels pour **39 955** rendez-vous.

Les appels concernaient :

38,47 % la prise d'un rendez-vous,

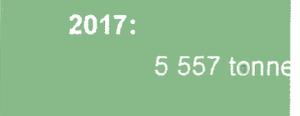
22,38 % des appels étaient des renvois vers les déchèteries fixes

39,15 % étaient principalement liés à des demandes de renseignements ou des modifications ou annulations de rendez-vous.

Le gisement issu des collectes sur rendez-vous, en habitat vertical, déchet 'tri mobile est composé de déchets types encombrant en mélange. Une fraction de ce gisement étant potentiellement valorisable, la MEL a imposé dans son marché de traitement détenu par la société TRP depuis 2017 un objectif de taux de valorisation.

Ainsi chaque collecte fait l'objet d'une opération de tri en vue d'une valorisation matière. En 2017, le taux de valorisation a atteint **57** %

CHIFFRES



LES SITES DE TRAITEMENT METROPOLITAINS

► LES CENTRES DE TRI

Le rôle des centres de tri est d'affiner le tri à la source réalisé par les habitants afin d'atteindre les critères qualité nécessaires au recyclage et de séparer les déchets par matière.

Le centre de tri des déchets ménagers fonctionne en trois étapes :

- La séparation mécanique permet de séparer les déchets par type de matériaux grâce à une succession de machines. Chaque type de matériaux aura une réaction différente selon sa forme (corps plats, corps creux), sa composition, sa masse, etc.
- L'affinage manuel permet de corriger les erreurs d'orientation des machines et d'extraire les éventuelles erreurs de tri à la source qu'auraient pu commettre les habitants.
- La mise en balle est une étape de compaction des matériaux triés permettant d'optimiser le stockage et le transport des matières secondaires issues du tri.

◀ LES RÉSULTATS DES DEUX CENTRES DE TRI

Le centre de tri d'**Halluin** est dimensionné pour traiter 100 000 tonnes de déchets propres et secs avec verre. Il reçoit les déchets triés par les particuliers de la partie Nord de la Métropole.

En 2017, les performances du site (hors verre en collecte séparée) sont :

CHIFFRES

2017:	
tonnage réceptionné :	59 480 tonnes
tonnage trié :	59 486 tonnes
tonnage valorisé :	50 083 tonnes
soit taux de valorisation de	84.2 %

Le centre de tri de **Lille** est dimensionné pour traiter 60 000 tonnes de déchets propres et secs avec verre. Il reçoit les déchets triés par les particuliers de la partie Sud de la Métropole.

En 2017, les performances du site sont :

CHIFFRES

2017:	
tonnage réceptionné :	44 035 tonnes
tonnage trié :	43 790 tonnes
tonnage valorisé :	34 385 tonnes
soit taux de valorisation de	78.5 %

Le bilan des transferts entre les deux sites pour l'année 2017 se solde à **8 966** tonnes de Lille vers Halluin (majoritairement du fibreux).

La performance moyenne des centres de tri de la MEL pour 2017 s'élève à **81.8 %**

Les deux centres de tri ont également réceptionné des collectes de verre séparé à la source par les habitants. Ces flux ne font pas l'objet d'un tri sur centre. Ils sont stockés puis transférés vers la filière verrière.

En 2017, le tonnage de verre en transit sur les deux centres de tri est de **611** tonnes.

► LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

Dès la mise en place de la collecte sélective en 1994, la MEL a fait le choix d'une collecte séparative des biodéchets.

Achevé en 2007, le Centre de Valorisation Organique (CVO) est implanté à Sequedin.

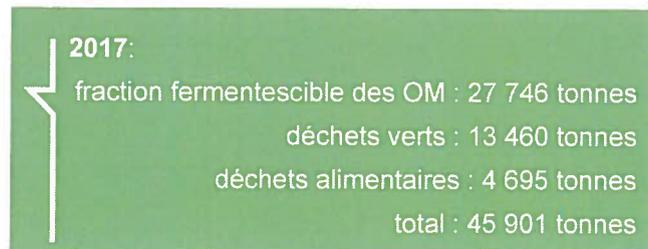
Il a été mis en service progressivement à partir de septembre de la même année avec une capacité d'exploitation de **108 000 t /an**.

La valorisation organique a pour objectif premier de traiter par une voie spécifique et responsable les déchets fermentescibles afin d'extraire tout le potentiel énergétique et agronomique contenu dans cette matière (biogaz et compost). La réussite du captage de ces déchets est assurée par la mise en place de la collecte séparative en amont du traitement :

- . Des biodéchets en porte à porte (fraction fermentescible des ordures ménagères),
- . Des déchets verts en déchèteries et dans les dépôts municipaux,
- . Des restes de repas en cantine collective.

◀ LES RÉSULTATS DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

CHIFFRES



* OM : Ordures Ménagères

CHIFFRES

2017

Biogaz brut	1 138 074 Nm ³	Autoconsommation pour le chauffage des digesteurs et épuration en biométhane
Biométhane	760 958 Nm ³	Injection dans le réseau de gaz naturel
Compost	12 458 tonnes	Amendement des sols

◀ LE CENTRE DE TRANSFERT ET DE MANUTENTION

Il accueille les ordures ménagères résiduelles collectées dans le sud de la métropole. Couplé au CVO et implanté au bord du canal de la Deûle, il permet le transport en conteneurs étanches de déchets préalablement compactés à destination du Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin afin d'y être valorisés en électricité. Ce centre de transfert réceptionne également les biodéchets collectés dans la partie nord de la métropole et acheminés en conteneurs pour être traités au CVO.

En 2017, **157 466 tonnes** de déchets (OM, FFOM et refus) ont été manutentionnées par le CTM.

► LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les déchets ménagers qui ne peuvent plus faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage, méthanisation, réemploi) sont valorisés par incinération avec une production d'énergie électrique, de mâchefers et de REFIO (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces déchets sont traités au Centre de valorisation énergétique (CVE) à Halluin, appelé Antarès. Cet équipement, mis en service en 2000, a une capacité nominale de 350 000 tonnes par an. Il permet également le transfert de biodéchets, collectés au nord de la métropole vers le CVO. Ces déchets sont compactés et mis en conteneurs maritimes. Le chargement des conteneurs s'effectue au port d'Halluin situé à 3 kms du CVE.

En 2017, 13 779 tonnes de biodéchets ont ainsi été déposées au CVE pour être transférées vers des sites de traitement.

Cet équipement est exploité en délégation de service public par la société Valnor, filiale de Veolia Propreté. Cette société est rémunérée par une redevance de traitement due par la MEL et la vente d'électricité à EDF. En 2017, la vente d'électricité s'élève à 5,94 millions d'euros.

Le Centre de Valorisation énergétique est certifié ISO 50001 .

◀ LES RÉSULTATS DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE CHIFFRES

2017

Réceptionnés :	Déchets non recyclables :	347 411 tonnes
En transfert :	Biodéchets :	14 998 tonnes
Valorisés :	Energie électrique :	160 130 MWh
	dont Vendus à EDF :	123 529 MWh
	et Autoconsommation :	36 601 MWh
Mâchefers :	A destination de Fretin valorisées après extraction des métaux	68 561 tonnes
	dont Acier :	8 208 tonnes
	et Aluminium :	893 tonnes
Enfouis :	A destination du CET1 Limay (78)	8 251 tonnes
Détournées :	Déchets incinérables	36 854 tonnes
	dont vers un autre incinérateur	3 983 tonnes
	et vers un centre d'enfouissement technique en CET2	32 871 tonnes

↳ AFFICHAGE DES REJETS DU CVE À HALLUIN

Composition des fumées	Normes	Résultats CVE
Poussières	< 10	0,49 mg/Nm ³
Dioxydes de soufre	< 50	11,27 mg/Nm ³
Acide chlorhydriques HCl	< 10	1,19 mg/Nm ³
Acide fluorhydrique HF	< 1	0,26 mg/Nm ³
Oxydes d'azote NOx	< 80	54,64 mg/Nm ³
Monoxyde de carbone CO	< 50	8,61 mg/Nm ³
Carbone organique total COT	< 10	0,65 mg/Nm ³
Dioxines et furannes	< 0,1	0,0177 ng/Nm ³
PCB dioxin like	-	0,0031 ng/Nm ³

Affichage en continu sur le site

► LES TONNAGES COLLECTÉS EN 2017 PAR RAPPORT À 2016 :

GISEMENT GLOBAL		
	2016	2017
Ordures ménagères	404 376 tonnes	402 275 tonnes
Encombrants	191 837 tonnes	180 013 tonnes
Autres collectes	4 859 tonnes	5 093 tonnes
Déchets municipaux et administrations	61 370 tonnes	58 979 tonnes
GISEMENT GLOBAL	662 442 tonnes	646 360 tonnes

LES DÉCHÈTERIES EN CHIFFRES		
	2016	2017
Fréquentation globale	1 730 591	1 704 328
Tonnage global	178 910 tonnes	169 237 tonnes
Taux de valorisation matière	83,69 %	60.3 %
Taux de valorisation énergétique	15,81 %	15.3 %
Taux de gravats en carrière CET3	23.87%	24.0%
Taux d'enfouissement CET2	0.50 %	1.2 %
Taux de valorisation global	99.5 %	98.8 %

RÉCAPITULATIF DES DÉCHETS COLLECTÉS (en tonnes)			
	2016	2017	2017 kg/par hab desservi
Porte à porte Biflux			
Déchets recyclables			
► Fibreux		21 033	40.7
► Flaconnages		29 524	57.1
► Recyclables en mélange sans verre		458	76.2
► Verre		303	50.4
Biodéchets	21 336	25 032	48.4
Déchets non recyclables	30 154	80221	155.1
Porte à porte Monoflux *			
Déchets recyclables en mélange avec verre	49 424	49 543	80.3
Biodéchets	29 996	3 418	61.7
Déchets non recyclables	182 786	184 327	298.8
Colonnes d'apport volontaire			
Déchets recyclables			
► Fibreux	1 366	1 242	44.3
► Flaconnages	445	465	16.6
► Verre	359	308	11
► Recyclable en mélange	1 200	1 249	44.5
Déchets non recyclables	4 727	5 151	183.5
GLOBAL			
Déchets recyclables :	104 284	104 125	91.3
Déchets non recyclables :	268 049	269 700	236.6
Biodéchets :	32 043	28 450	49.7
TOTAL	404 376	402 275	

* seule une partie de la population est concernée

► LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA MEL

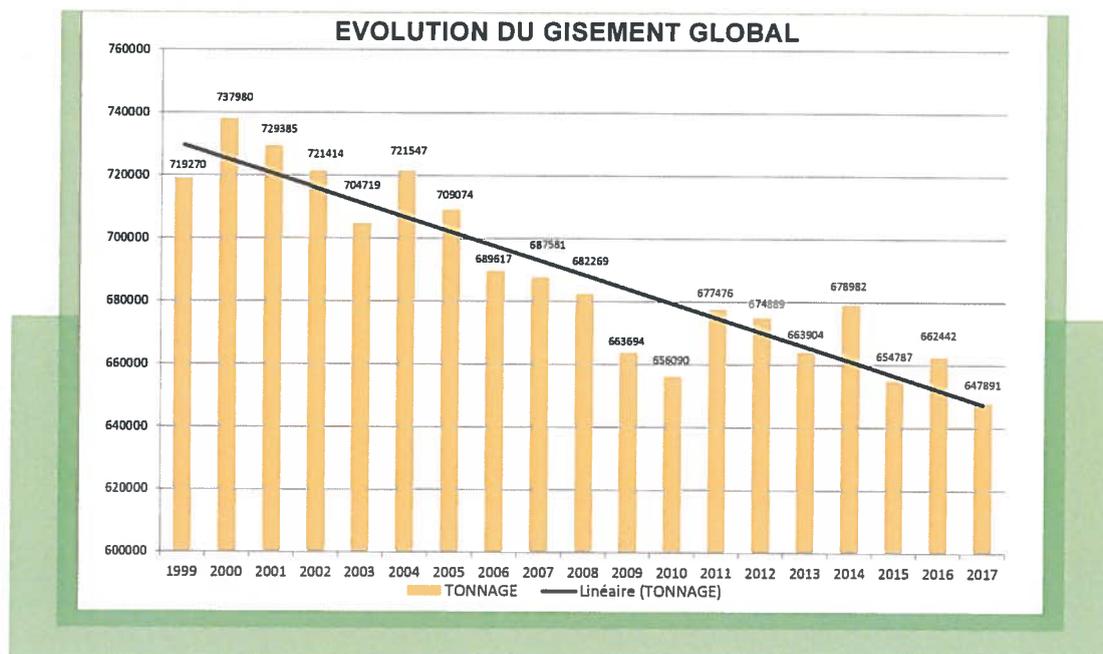
↳ INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :

Pour la MEL l'indice de réduction des DMA par rapport à 2010 est de **1,25%**.

Ce taux correspond à une baisse de **8 159** tonnes du gisement global.

Si l'on regarde l'évolution sur une plus grande période on constate néanmoins que la production de déchets sur le territoire suit une courbe descendante.

La forte baisse du gisement observée les années 2009 et 2010 (principalement sur le flux encombrant), est à mettre en relation avec la crise financière qui a touché la France à cette période et qui s'est accompagnée d'une forte baisse de la consommation.



Par rapport à l'année 2016, on observe une baisse de gisement de 2.2% malgré l'élargissement du territoire.

↳ INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX MIS EN ENFOUISSEMENT ET TAUX DE VALORISATION MATIÈRE GLOBAL :

Pour la MEL l'indice de réduction des déchets non dangereux mis en enfouissement par rapport à 2010 est de **72 %**.

Pour 2017 le taux de déchets orientés vers un site d'enfouissement des déchets non dangereux se porte à **3.3%**.

Cette forte baisse est due notamment au développement du maillage de déchèteries disponibles sur le territoire et à l'évolution de la collecte des encombrants.

**TAUX DE VALORISATION
GISEMENT GLOBAL**

Année	2016	2017
Valorisation matière : recyclage & compostage	49,30%	46,70%
Valorisation énergétique : production d'électricité	48,80%	50,00%
Enfouissement	1,90%	3,30%
TOTAL	98,10%	96,70%

► PERFORMANCE DE TRI DES HABITANTS :

La MEL dispose d'un marché de caractérisation des déchets collectés permettant de mesurer la composition des différents flux collectés. La composition des collectes permet d'observer le geste de tri de l'habitant et son évolution dans le temps.

- Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la composition des collectes d'ordures ménagères résiduelles.

COMPOSITION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES					
Déchets Résiduels	Déchets organiques	Déchets recyclables en centre de tri	Déchets recyclables en déchèteries	Autres plastiques recyclables	Gaspiillage
35%	33%	16%	4%	9%	4%

Ces résultats montrent que 50% des déchets présentés par les habitants pourraient être orientés vers le bon bac de collecte (organique ou recyclable).

L'analyse réalisée sur la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles a également mis en avant que le gaspiillage alimentaire s'élevait à 4 % du gisement présenté dans les déchets résiduels.

- Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la composition des collectes recyclables. Elle reflète les performances de tri des habitants.

COMPOSITION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES					
Acier et aluminium	Papiers, cartons et briques alimentaires	Bouteilles et flacons plastiques	Verre	Autres plastiques recyclables	Erreurs de tri
2.5%	46%	4%	37%	2,5%	8%

On peut voir que les collectes recyclables de la MEL sont d'assez bonne qualité.

92 % des déchets présentés par les habitants sont recyclables.

Néanmoins, l'analyse du gisement des OMR montre qu'il reste encore une marge de progression possible (16 % des OMR sont recyclable en centre de tri).

► RECYCLAGE DE LA MEL :

Le tableau ci-dessous compare les performances de recyclage de la MEL aux performances de tri national.

Matériaux valorisés	Tonnages MEL 2017	Performances nationales 2015	Performances MEL 2017
Acier et aluminium	3 086 t	2.2 kg / hab / an	2.7 kg / hab / an
Papiers cartons et briques alimentaires	42 815 t	31.9 kg / hab / an	37.6 kg / hab / an
Flacons plastiques	6 593 t	4.7 kg / hab / an	5.8 kg / hab / an
Verre	32 878 t	29.6 kg / hab / an	28.8 kg / hab / an
Performances globales	85 372 t	68.4 kg / hab / an	75.3 kg / hab / an

Cette année encore les performances de tri de la MEL sont supérieures à la moyenne nationale pour la majeure partie des matériaux. Seules les performances du verre restent sous les performances nationales. Ce résultat s'explique d'une part par le mode de collecte et de traitement du verre sur notre territoire (plusieurs manutentions du gisement contenant le verre et le passage sur les lignes de tri).

► MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES

BILAN FINANCIER 2017	
DEPENSES	
Charges à caractère général	126 313 616
Charges de personnel	3 412 749
Charges de structure	2 160 140
Taxe foncière	2 000 171
Charges financières	4 037 056
Amortissement de la dette	19 424 443
Dépenses d'investissement	2 664 310
Total dépenses	160 012 485

RECETTES	
Recettes issues de la TEOM	163 526 881
Recettes de fonctionnement hors TEOM	22 809 435
Total des recettes	186 336 316

DEPENSES- RECETTES	
Différence (dépenses - recettes)	- 26 323 831

RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Conformément aux articles L 2224-17-1 et D 2224-1 à 5 du Code Général des collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présente notamment : le territoire desservi, la collecte des déchets pris en charge par le service, la prévention des déchets misE en oeuvre, les traitements mis en place, les modalités d'exploitation du service public, les indicateurs, le financement.

collection RAPPORT D'ACTIVITÉ



1, rue du Ballon - CS 50749
59034 Lille Cedex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr